

### Ajournement

peg, qui, à leurs yeux, seraient des moyens convenant mieux à ce genre de transport pour toutes sortes de raisons d'ordre écologique ou économique?

● (2210)

La deuxième question connexe que je désire poser au ministre est la suivante: Où donc l'Office national de l'énergie trouvera-t-il la compétence pour trancher ces questions qui, de par leur nature, appartiennent beaucoup plus aux domaines de l'économie et de l'environnement, au sens des valeurs écologiques, qu'à celui des ressources énergétiques proprement dites? Les études auxquelles s'adonnent actuellement—à ce qu'on me dit—les groupes de travail interministériels dans les domaines des chemins de fer, des conduites de gaz naturel liquéfié, ainsi que des répercussions sur l'économie et l'écologie seront-elles mises à la disposition de l'Office national de l'énergie afin qu'elles puissent les étudier avant même de songer à entendre toute demande relative à la construction d'un gazoduc? Dans l'éventualité où le gouvernement fournirait ces renseignements à l'Office, celui-ci prendra-t-il officiellement note des renseignements tirés de ces études et s'y référerait-il comme pièces pour étayer ses conclusions?

Voici ma troisième question connexe: Si le gouvernement communique effectivement ces renseignements à l'Office national de l'énergie, sans lesquels l'Office ne saurait avoir, à mes yeux, la compétence voulue pour prendre les décisions dont le ministre voudrait le charger, ces mêmes renseignements seront-ils fournis au Parlement afin que les représentants dûment mandatés du peuple canadien puissent, à leur tour, juger les décisions de l'Office qui, en fin de compte, doit rendre des comptes au Parlement?

C'est par une déclaration de principe et non par une question que je vais terminer mon propos. Même si nous avons l'assurance que l'Office national de l'énergie disposera de tous les renseignements et de tous les pouvoirs qui, ainsi que mes questions de ce soir tendaient à le démontrer, lui seraient nécessaires pour rendre une sage décision dans le cas du pipe-line du Nord, je soutiens qu'il est injuste et déraisonnable que ce soit l'Office national de l'énergie, organisme non élu, et non le Parlement qui ait à prendre une décision de cette importance.

Écoutez, monsieur l'Orateur, ce qu'on peut lire dans le projet de rapport sur l'incidence d'un gazoduc du Nord canadien sur l'économie nationale, au sujet des conséquences économiques de la demande de 4,5 à 5 milliards de dollars de capital. On y lit à la page 13:

La construction et l'utilisation d'un gazoduc dans le nord du pays, même s'il devait acheminer une part importante du gaz naturel canadien, ne s'avérerait qu'un avantage mitigé pour le pays.

Et le rapport poursuit à la page suivante:

Une fois le gazoduc en service, les bénéfices maximums pour le Canada seraient des revenus additionnels de 366 millions de dollars par année, dont le gouvernement tirerait des revenus totalisant 73 millions de dollars, et de 150 à 200 emplois permanents.

Les coûts éventuels des opérations du gazoduc comprennent:

- a) une pression permanente à la hausse s'élevant jusqu'à 183 millions de dollars par année sur le dollar canadien, rendant plus difficile la vente à l'étranger d'autres exportations produites par des industries employant plus de main-d'œuvre; et
- b) une pression éventuellement sérieuse à la hausse sur le niveau des prix canadiens de l'énergie.

Je me refuse à voir un Office prendre une décision ayant des conséquences aussi graves. Cette décision revient aux représentants du peuple, au Parlement. Si je puis faire digression pendant les quelques secondes qui me restent,

[M. Rowland.]

je trouve étrange, si les répercussions économiques que je viens de mentionner provoquent effectivement une énorme demande de capitaux pour la construction d'un pipe-line pour gaz naturel à l'état gazeux, que le gouvernement ne fasse rien pour réduire les frais qu'entraînerait la construction de ce pipe-line. Par exemple, j'ai du mal à comprendre pourquoi le gouvernement estime inutile de financer un pipe-line expérimental de transport de gaz naturel à l'état liquide afin de déterminer si cette économie de 50 p. 100 est bien réalisable.

Au lieu de cela il soutient que c'est à l'industrie de le faire. Cette dernière ne s'y intéresse pas car, actuellement, la demande de gaz est très forte et la construction d'un pipe-line expérimental entraînerait des coûts accrus pour ses clients. Si une économie doit être réalisée elle doit provenir d'abord d'une décision gouvernementale.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours le député a clairement indiqué sa façon de penser par une question percutante. Je traiterais d'abord de son premier argument qui, à tous points de vue, est absurde. Il a laissé entendre que l'industrie privée, si elle estimait nettement moins cher de transporter le gaz naturel à l'état liquide plutôt qu'à l'état gazeux ne le ferait pas. Il est évident qu'elle le ferait si un gazoduc permettant ce genre de transport se révélait plus économique.

Le député s'est dit indigné par le fait que le Parlement n'examinera pas la question. Il semble ignorer que le processus suivi par le Parlement en ce qui concerne la construction de pipe-lines est l'ordonnance parlementaire. Après l'expérience des demandes des années 50 relatives aux pipe-lines et après la Commission Borden, le Parlement a décidé d'adopter une loi selon laquelle ces demandes iraient devant un tribunal économique entièrement compétent et indépendant, à savoir l'Office national de l'énergie, et que si elles étaient approuvées après examen, elles seraient renvoyées au gouverneur en conseil qui les approuverait, les rejeterait ou les jugerait sur le plan politique.

Depuis plusieurs années nous mettons à la disposition de la Chambre, du député et de ses collègues, une foule de renseignements sur les possibilités qu'offrirait un oléoduc du Nord. Le comité est maintenant saisi d'un renvoi. Malgré cela, il est étrange que lui-même et ses collègues n'aient pas montré le moindre intérêt ailleurs. S'il s'intéresse tant à ce que le Parlement discute de la construction de l'oléoduc, pourquoi lui et ses collègues n'ont-ils pas travaillé au sein du comité? Personnellement, je serais heureux de parler de cette question très intéressante comme je l'ai déjà fait.

Le député sait que l'Office n'a aucune compétence en ce qui concerne l'économie et l'écologie. Où était-il ces 12 dernières années? Je le soupçonne de n'avoir lu aucune des décisions de l'Office national de l'énergie. L'économie de l'oléoduc et les problèmes physiques que crée pour l'environnement la construction d'un tel pipe-line ont été au cœur même des préoccupations de l'Office national de l'énergie ces 12 dernières années.

Je reviens à ma déclaration qui est sans équivoque. J'ai dit que l'Office est compétent et qu'il a exercé sa compétence au cours des 12 dernières années sous la direction du Parlement. Celui-ci a décidé, à ce moment-là, qu'un tribunal économique, compétent et indépendant qui entendrait les témoignages présentés par les différentes parties, devrait s'occuper de cette question difficile et technique et porter son propre jugement sur la question de savoir s'il